

***COTONOU, Bénin, 17 septembre (Infosplusgabon) - Les députés béninois viennent de doter le pays d'un projet de loi portant prévention, prise en charge et contrôle des hépatites B et C, a-t-on appris ce dimanche à Cotonou, de sources parlementaires.***

Voté à l'unanimité des députés présents et représentés, le projet de loi est composé d'une cinquantaine d'articles organisés en plusieurs chapitres portant sur les dispositions générales, la question du dépistage systématique et de la protection de la population à hauts risques et des personnes vulnérables, la garantie du droit à l'information et au traitement, l'impact des hépatites B et C sur l'individu, la société et le monde, l'éthique médicale.

La protection du porteur du virus de l'hépatite B ou C contre la discrimination et la stigmatisation en milieu de travail, l'interdiction à toute société d'assurance, de conditionner la souscription à une police d'assurance maladie à un test préalable de dépistage de l'hépatite B ou C, sont, entre autres, les aspects abordés par le projet de loi.

Les hépatites, rappelle-t-on, sont des maladies infectieuses mondialement répandues provoquant des inflammations du foie. Au moins un million et demi de personnes en meurent chaque année dans le monde.

Au Bénin, environ 1 400 000 personnes souffrent de ces maladies qui, avec la tuberculose,

constituent au plan mondial, la première cause de décès par maladies infectieuses, derrière le Vih-Sida, la tuberculose et le paludisme, selon les données de mortalité mondiale 2015 de l'Oms.

Les prévalences estimées à l'issue de l'enquête nationale de 2013 sont de 9,9% pour l'hépatite B et 4,12% pour l'hépatite C, soit une prévalence totale de 14% pour les deux maladies pour une population de dix millions (10.000.000) d'habitants.

La grande majorité des Béninois, déplore-t-on, ignorent les risques de contamination de cette maladie qui est causée dans la grande majorité par un certain nombre de pratiques à risques telle que la promiscuité, le contexte socio-culturel, les mauvaises conditions d'hygiène, la transmission verticale de la mère au nouveau-né et la transmission horizontale vers les sujets sains par les personnes malades.

FIN/INFOSPLUSGABON/LPM/GABON 2017

© Copyright Infosplusgabon